

# DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trois avril deux mille dix-neuf à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Mireille GLORION, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absent(s) et avai(en)t donné procuration :

MM. Michel ALLEGRET, Jacky BETHUS, Eric BRONDY.

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service Affaires générales / Secteur Budget Comptabilité

## DÉLIBÉRATION N° 2019\_019 DU 03/04/2019

OBJET : COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2018

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.2343-1 ;

**VU** le Budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

**VU** les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats ;

**VU** le Compte de gestion dressé par le Trésorier et accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Rapporteur** : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

### EXPOSÉ

Parallèlement à la comptabilité tenue en mairie, le Trésorier du Centre des finances publiques de Saint-Jean-de-Monts établit le Compte de gestion qui retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice.

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et que chacun a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif établi par Monsieur le Maire et celles du Compte de gestion fourni par Monsieur le Trésorier ;

Considérant que ces écritures n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Michel ALBRESPIT – Trésorier du Centre des finances publiques de Saint-Jean-de-Monts durant cet exercice.

## DÉCISION

Envoyé en préfecture le 05/04/2019

Reçu en préfecture le 05/04/2019

Affiché le

ID : 085-218502342-20190403-2019\_019-DE

SLO

Saint-Jean-de-Monts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 24 voix POUR, 2 voix CONTRE et aucune ABSTENTION (vote à main levée – 26 votants) :

- **ADOpte**, le Compte de gestion 2018 dressé par Monsieur Michel ALBRESPIT – Trésorier du Centre des finances publiques de Saint-Jean-de-Monts durant cet exercice – et dont les résultats de clôture sont les suivants (Cf. États II-1 et II-2 joints en annexe) :

**BUDGET PRINCIPAL** (et unique depuis le transfert de la compétence assainissement au 1/1/2018) :

• **Section d'INVESTISSEMENT** :

Reprise du résultat antérieur :	- 6 292 788,65 €
Résultat de l'exercice 2018 :	- 4 905 093,09 €
Transfert du résultat assainissement :	4 988 032,70 €
Soit un résultat de clôture de :	<b>- 6 209 849,04 €</b>

• **Section de FONCTIONNEMENT** :

Reprise du résultat antérieur :	0,00 € (excédent affecté)
Résultat de l'exercice 2018 :	4 448 995,57 €
Transfert du résultat assainissement :	3 226 998,29 €
Soit un résultat de clôture de :	<b>7 675 993,86 €</b>

**Soit un EXCÉDENT DE CLÔTURE de : 1 466 144,82 €**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 4 avril 2019

Le Maire,



André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.